



# Ville de Saint-Loup-de-Varennnes

\*\*\*\*\*

*Note de présentation brève et synthétique*

*retravaçant les informations essentielles*

*du budget primitif 2017*

\*\*\*\*\*

## **PREAMBULE**

Malgré la conjoncture défavorable, la commune souhaite conjuguer la maîtrise des finances locales, la stabilité de la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissement de bon niveau offrant un service public de qualité.

Aussi, pour contrebalancer en partie la baisse des dotations de l'Etat, le budget primitif 2017 reposera sur une gestion rigoureuse des finances publiques en accentuant les efforts pour maîtriser les dépenses sans avoir à recourir à une hausse de la fiscalité.

La tâche est d'autant plus difficile que la municipalité doit faire face à des dépenses dont elle n'est pas maîtresse et qui s'imposent à elle : majoration des charges salariales, hausse du coût des dépenses obligatoires (service de secours, maintenances, ...).

L'enjeu financier principal demeure toutefois inchangé : dégager des excédents de fonctionnement afin de financer les investissements qui devront être adaptés et responsables.

Toutefois, pour satisfaire la volonté de désendettement exprimée en 2016 par le conseil municipal, le budget primitif 2017 de la commune se retrouve quelque peu bloqué dans ses capacités à investir, et ce, jusqu'en 2019.

Cependant, grâce aux nombreux savoir-faire de l'équipe technique, la municipalité pourra s'appuyer, à moindre coût, sur la réalisation de nouveaux travaux en régie en faveur de l'amélioration des locaux publics et de leur accessibilité.

### **Le vote du budget primitif communal répond à quelques principes :**

- le budget est voté pour l'année civile jusqu'au 15 avril de chaque année
- la commune compte un budget principal pour la gestion de la municipalité et un budget annexe TVA pour le lotissement du Meix Pourcher
- le budget de la commune doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement, ce qui n'est pas le cas du budget annexe TVA qui tolère un excédent d'investissement
- le budget de la commune doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements
- la commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement

Le budget primitif 2017 de la commune est élaboré en tenant compte des résultats dégagés et connus lors du vote du Compte Administratif 2016 qui le précède.

## I. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif retrace l'exécution du Budget principal de la commune pour chaque exercice afin d'en extraire les résultats annuels de chaque section.

Pour 2016, le Compte Administratif de la commune se présente ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
A – Dépenses	760 943.26 €	347 611.54 €
B – Recettes	816 801.53 €	244 225.93 €
C – Résultat 2016	<b>+ 55 858.27 €</b>	<b>- 103 385.61 €</b>
D – Résultat n-1	<b>+ 73 147.65 €</b>	<b>+ 37 160.29 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice (C + D)</b>	<b>+ 129 005.92 €</b>	<b>- 66 225.32 €</b>

Le Budget primitif pourra donc compter sur la recette supplémentaire qu'est l'excédent de fonctionnement de clôture 2016 pour assumer ses dépenses de fonctionnement et alimenter la section d'investissement après absorption de son déficit.

Le montant des investissements financés en 2016 s'élève à 84 590.08 €. En voici les principales réalisations :

- ✓ Bois et forêt
  - Régénération ..... 2 472.44 €
  
- ✓ Mairie
  - Toiture ..... 7 854.00 €
  - Travaux électriques bureau 1<sup>er</sup> étage ..... 1 626.00 €
  - Ordinateur portable ..... 758.47 €
  - Vidéoprojecteur et enceintes audio ..... 924.74 €
  - Jardinières façade ..... 1 252.20 €
  
- ✓ Pôle périscolaire
  - Construction ..... 17 144.66 €
  - Aménagements divers ..... 1 162.40 €
  
- ✓ Ecole
  - Changements d'huisseries (classe CP et GS) ..... 257.40 €
  - Rideaux ignifugés classe CM1 – CM2 ..... 615.58 €
  - Ordinateurs, imprimante et radios CD ..... 801.46 €
  - Ensemble laïcité avec drapeaux dans cour ..... 258.00 €
  
- ✓ Salle des fêtes
  - Ouverture mur partie bar avec pose rideau métallique ..... 5 094.60 €
  - Remplacement armoire froide ..... 1 389.60 €

✓ Ateliers municipaux	
○ Divers matériels et outillages .....	2 896.19 €
○ Changement kit embrayage camion .....	1 431.29 €
✓ Voiries	
○ Arceaux de sécurité rue du Pavillon .....	2 668.80 €
○ Panneaux de signalisation, de rues et miroir .....	2 136.51 €
✓ Travaux en régie des services techniques	
○ Finitions sur l'ouverture mur salle des fêtes .....	1 482.31 €
○ Création de sanitaires de la Maison des jeunes .....	1 051.91 €
○ Réfection de la salle CP (murs, sol et plafond) .....	7 650.33 €
○ Réhabilitation salle 1 <sup>er</sup> étage mairie en bureau .....	2 600.91 €
○ Aménagement clôture Maison des jeunes et sécurisation des accès au pôle périscolaire .....	4 758.88 €

## II. Le Budget Primitif 2017

### a. Les orientations et projets municipaux pour l'année 2017

En raison de la persistance de très fortes contraintes budgétaires, l'équilibre du budget principal de la commune reste fragile.

#### ❖ La section de Fonctionnement

Elle s'appuie sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une baisse drastique des dotations versées par l'Etat, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui a suivi l'amointrissement suivant :

✓ 2014 .....	123 945 €
✓ 2015 .....	106 660 €
✓ 2016 .....	88 180 €
✓ 2017 .....	78 062 €

Pour compenser la baisse de la DGF, la commune, qui s'était engagée à limiter l'augmentation des impôts depuis sa prise de gouvernance, doit continuer à travailler sur la réduction de ses dépenses de fonctionnement.

Les services sont sensibilisés et moteurs dans cette démarche, ce qui démontre une réelle volonté de s'investir sur les problématiques quotidiennes de la mairie :

- ✓ Gestion rationnelle des crédits des services grâce à l'adhésion aux différents groupements de commandes du Grand Chalon ; à la renégociation des emprunts et des contrats d'assurance et de prestations de services ; à la mise en concurrence systématique des prix ;
- ✓ Maintien du montant des subventions aux associations ;
- ✓ Maintien de la politique événementielle de la municipalité ;
- ✓ Rapprochement de l'expertise de syndicats pour maîtriser les dépenses d'énergie ;
- ✓ Appui sur le savoir-faire des services techniques pour la réalisation d'un maximum de travaux en régie

Cette maîtrise ne peut cependant pas s'appliquer à la masse salariale qui intègre les contraintes liées à la réglementation :

- ✓ Majoration de cotisations salariales et patronales ;
- ✓ Evolution du point d'indice ;
- ✓ Modification du calcul du coût des visites médicales basé sur 0.65 % de la masse salariale (+ 50 %) ;
- ✓ Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) ;
- ✓ Mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations de la Fonction Publique)

La municipalité cherche également à optimiser ses recettes de fonctionnement :

- ✓ Produit de la fiscalité

Aucune augmentation de la part communale n'est prévue pour 2017, mais grâce à l'actualisation des bases par les services de l'Etat fixée à 1 %, les recettes seront plus élevées qu'en 2016 avec un produit fiscal attendu de 419 404 €.

Les taux 2017 se décomposent donc ainsi :

○	Taxe d'Habitation .....	16.80 %
○	Taxe Foncière sur le Bâti .....	21.00 %
○	Taxe Foncière sur le Non Bâti .....	53.50 %

- ✓ Produits des services

De manière générale, ce poste ne devrait pas évoluer car les tarifs municipaux restent, soient stables (coût du restaurant scolaire, de la garderie, de la location de la salle des fêtes), soient subissent une légère hausse suivant l'indice INSEE du coût de la construction (loyers des bâtiments locatifs).

- ✓ Exploitation des bois communaux

Avec l'aide de l'ONF, les services communaux sont sensibilisés et acteurs de la démarche de rentabilisation des bois. En 2016, elle a permis l'apport d'un revenu non négligeable de 23 772 €. Cependant, pour 2017, une incertitude persiste qui ne sera levée qu'en fin d'année.

#### ❖ La section d'Investissement

- ✓ La dépense la plus importante du budget primitif 2017 porte sur le remboursement du capital des emprunts. Ce poste est passé de 70 000 € en 2016 à 117 000 € pour 2017 et comprend :
  - Le remboursement de l'avance sur le FCTVA\* pour 16 000 €
  - Le remboursement du capital des emprunts pour 101 000 €

Cette hausse résulte de la consolidation de deux emprunts majeurs mais indispensables : celui pour la réfection de la toiture du bâtiment Mairie-Ecole (résorption des fuites d'eau et isolation) et celui pour la construction du pôle périscolaire afin de pallier l'exiguïté des anciens locaux (une moyenne de 40 élèves fréquentent le restaurant scolaire et pas moins de 18 enfants en garderie périscolaire).

\*FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) allouée par l'état de 16.404 %

Le montant des annuités a, toutefois, pu être minoré grâce, d'une part, aux nombreux remboursements anticipés effectués au fur et à mesure de l'arrivée des recettes dédiées à ces investissements. Ainsi, les montants définitifs des emprunts s'établissent ainsi :

- \* Emprunt pour la toiture Mairie-Ecole ramené de 101 000 € à 75 000 €
- \* Emprunt pour le pôle périscolaire ramené de 800 000 € à 456 000 €

Et, d'autre part, en profitant des taux attractifs du moment pour renégocier l'emprunt pour la maîtrise d'œuvre sur la construction du pôle périscolaire ouvert auprès de la Banque Populaire, seul établissement bancaire a accepté cette procédure.

Toutefois, cet endettement contribue à bloquer quelque peu les investissements futurs jusque fin 2019. Puis, avec la fin du remboursement des emprunts de la Salle des fêtes et de l'aménagement du Centre Bourg, la municipalité pourra compter sur un autofinancement supplémentaire de 29 800 € dès 2020 et de 52 000 € dès 2021.

- ✓ En matière d'investissement, le plus important sera lié à la poursuite de l'isolation thermique du bâtiment scolaire pour 12 200 € avec la pose de nouvelles huisseries sur les fenêtres :
  - du local BCD du 1er étage
  - de la cage d'escalier menant à cet espace
  - du hall de la classe de CP du 1er étage également

Il faut ajouter le financement définitif des honoraires sur la maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle périscolaire pour 13 500 €.

- ✓ Les autres investissements consisteront :
  - en l'acquisition de divers matériels à destination des différents services municipaux (scolaires, périscolaires, salle des fêtes, Maison des jeunes, Ateliers)
  - en la réalisation de différents travaux en régie effectués par nos agents techniques :
    - réfection de la salle de classe de CM1 – CM2
    - réhabilitation d'un local du 1er étage de la mairie en salle d'archives pour redescendre celles situées au grenier qui souffrent de l'humidité
    - réparation du muret devant les deux commerces que sont la boulangerie et le restaurant « La Petite Auberge »
    - aménagement de deux parkings pour les personnes à mobilité réduite devant la salle des fêtes et la bibliothèque dans le cadre du plan national déployé pour l'accessibilité de cette population

## **b. Les chiffres clés des budgets**

- ✓ Budget annexe TVA du Lotissement du Meix Pourcher

Ce document budgétaire peut ne pas être équilibré en section d'investissement s'agissant d'une opération immobilière qui sera régularisée après la vente du dernier lot à bâtir. Il se présente ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
A – Dépenses	216 485.93 €	161 631.08 €
B – Recettes	216 485.93 €	184 675.93 €
	Equilibre obligatoire	Suréquilibre autorisé + 23 044.85 €

✓ Budget primitif 2017 de la Commune

Le budget communal 2017 s'équilibre en Section de Fonctionnement à la somme de 849 949 € et en Section d'Investissement à la somme de 250 485 €.

Il est à noter, que grâce à une gestion serrée des postes de dépenses, la Section de Fonctionnement permet de dégager une enveloppe de 74 324 € à destination de la Section d'Investissement.

Ainsi, cette dernière pourra compter sur ce virement en plus de ses recettes propres et l'apport d'une partie du résultat global de fonctionnement pour absorption de déficit, pour couvrir ses dépenses que sont les remboursements d'emprunts, une partie de son déficit d'investissement et les divers travaux et acquisitions prévus.

Le budget primitif 2017 se présente donc ainsi :

SECTIONS	DEPENSES		RECETTES	
	Libellés	Montant	Libellés	Montant
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général et financières	362 525 €	Fiscalité et compensations	436 159 €
	Charges de personnel et d'élus	413 100 €	Dotations diverses	110 800 €
	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>74 324 €</i>	Produits divers	302 990 €
<b>TOTAL</b>		<b>849 949 €</b>		<b>849 949 €</b>
INVESTISSEMENT	Capital des emprunts	117 000 €	FCTVA	46 000 €
	Investissements divers (travaux / acquisitions)	67 259 €	Taxes et produits divers	16 877 €
	Déficit d'investissement reporté	66 226 €	Subventions diverses	54 700 €
			Réserves sur excédent de fonctionnement	58 584 €
			<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>74 324 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>250 485 €</b>		<b>250 485 €</b>